

Département de la Manche – Canton de Bréhal
**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 01
Présents : 12

DATE DE CONVOCATION

25/06/2025

DATE D'AFFICHAGE

Etaient présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière
LAINE Michèle, Maire déléguée du Mesnil Drey
PIETTE Pascale, SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, MARIE-AMIOT Antoine,
BIDOT Hélène, BENSET Jocelyne,
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration : MOULIN Jacky (LE CORFEC Stéphanie)
Absent(s) excusés :
Absent(s) : ANELLLI Franck , DURAND Alexandre.....

Secrétaire de séance : SEBIRE Michaël

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal**
- **Autorisation d'adhésion au SMAAG**
- **Organisation de la rentrée scolaire 2025**
- **Tarifs ALSH, centre de loisirs**
- **Tarifs restauration scolaire**
- **Devis SOS EDUC**
- **Questions diverses**

2025.07.55 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2025

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 04 juin 2025 a été transmis aux conseillers municipaux, qui en ont pris connaissance.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- **D'approuver le compte rendu de la séance du 07 mai 2025 sans observations**

Observation :

Résultat du vote :

13 Voix pour

..... Voix contre (.....)

..... Abstentions (.....)

2025.07.56 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE (SMAAG)

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'adhésion au SMAAG :

L'Etat, dans un souci de simplification, de clarification et de rationalisation, a engagé ces dernières années le vaste chantier de la réorganisation des collectivités territoriales. Cette réorganisation a été structurée en 3 volets. La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) constitue le 3^{ème} volet de ce vaste chantier. Une des dispositions majeures de ce texte porte sur la rationalisation de l'intercommunalité et le renforcement de l'intégration communautaire. C'est cet objectif qui a conduit le législateur à décider de faire des compétences « Eau » et « Assainissement » une compétence obligatoire des EPCI y compris des communautés de communes. Plusieurs lois sont venues moduler les dispositions de la loi NOTRe depuis sa promulgation. Il s'agit de la loi Ferrand, de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, de la loi relative à la décentralisation, déconcentration et portant sur diverses mesures de simplification (loi 3DS) et tout récemment de la loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement ». Par cette loi en date du 11 avril 2025, le législateur a décidé de revenir sur le caractère obligatoire du transfert de ces 2 compétences aux communautés de communes qui devait intervenir au 1^{er} janvier 2026. Lorsqu'elles n'ont pas été transférées aux communautés de communes à la date de publication de ladite loi, les compétences « eau » et « assainissement » relèvent désormais des compétences facultatives.

En vue du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, la communauté de communes Granville Terre et Mer avait confié une étude de définition de scénarii à un groupement de bureaux d'études. Le suivi de cette prestation a réuni les entités de gestion compétentes en assainissement collectif et a conduit le SMAAG et ces entités à décider d'un commun accord d'étudier l'intérêt d'un rapprochement.

L'étude d'analyse de l'impact de l'intégration de ces entités a été confiée au cabinet ESPELIA. Cette étude a été complétée par un audit technique réalisé par le SMAAG sur les ouvrages visitables (station d'épuration, postes de refoulement...). Elle a concerné les communes de Cérences, Bricqueville / Mer, Beauchamps, Saint-Sauveur la Pommeraye, Folligny, La Haye-Pesnel, La Lucerne d'Outremer et le SIVU de Plotin.

De l'analyse effectuée, il ressort que pour la commune de Folligny, celle-ci présente une situation plutôt favorable pour intégrer le SMAAG avec un réseau séparatif bien entretenu, des contrôles de branchement étant effectués à chaque vente et un programme de curage préventif étant mis en place. La station d'épuration est dans un bon état, sous ses capacités maximales à la suite de son extension en 2009. Les postes de refoulement sont également en bon état car bien entretenus. Les remises à niveau seront limitées. Le service est en bonne santé financière avec de fortes recettes d'exploitation et une absence totale d'endettement.

Il n'y a, selon le cabinet ESPELIA, aucun élément tangible allant dans le sens d'un avis négatif à l'adhésion de la commune au SMAAG.

Au vu de ces conclusions et considérant l'intérêt territorial de ce rapprochement mais également la technicité de plus en plus accrue dans ce domaine de compétence avec les difficultés que cela peut engendrer pour la gestion de ce service public pour des collectivités de moindre taille, il est proposé au conseil municipal de se positionner sur la demande d'adhésion au SMAAG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la cinquième partie,
 Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),
 Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite Loi Ferrand),
 Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
 Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
 Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,
 Considérant l'intérêt territorial que présente l'adhésion de la commune de Folligny au SMAAG,
 Considérant la technicité de ce domaine de compétence et les difficultés que cela peut engendrer pour des collectivités de moindre taille,
 Considérant la structuration du SMAAG et sa capacité à gérer un service public d'assainissement collectif, celui-ci constituant son domaine de compétence,
 Considérant l'analyse effectuée par le cabinet ESPELIA pour évaluer les conséquences de l'adhésion de la commune,
 Considérant que de cette analyse, il n'y a aucun élément tangible allant dans le sens d'un avis négatif à l'adhésion de la commune au SMAAG,

A l'issue de l'exposé, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **d'émettre un AVIS FAVORABLE à la demande d'adhésion de la commune de Folligny au Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise ;**
- **de charger M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.**

Observation :

Résultat du vote :

13 Voix pour

..... Voix contre (.....)

..... Abstentions (.....)

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'organisation de la rentrée scolaire 2025 :

Cette année, 120 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine. Monsieur Suzanne, le directeur de l'école, en avait prévu 134.

L'inspecteur d'académie a pris la décision d'annuler l'ouverture de la classe (Beauchamps).

Une réunion est prévue demain, jeudi 03 juillet, pour l'organisation des classes et surtout des ATSEM avec le directeur, la commune de Beauchamps, Audrey, notre directrice du centre et, à confirmer, l'inspectrice d'académie.

2025.07.57 – Tarifs ALSH, Centre de Loisirs

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la grille de tarifs suivante pour l'ALSH et le centre de loisirs, applicable au 01 septembre 2025 (pour information, les tarifs n'ont pas été réactualisés depuis 2022) :

GARDERIE					
Matin					
Quotient familial	Tarif 2024/2025	Tarif proposé 2025/2026			
Inférieur ou égal à 510	0.75 €	0.75 €			
511 à 620	1.00 €	1.00 €			
621 et plus ou sans justificatif	1.50 €	1.50 €			
Soir					
Quotient familial	Tarif 2024/2025	Tarif proposé 2025/2026 : goûter compris fourni par la collectivité			
Inférieur ou égal à 510	0.75 €	1.25 €			
511 à 620	1.00 €	1.50 €			
621 et plus ou sans justificatif	1.50 €	2.00 €			
CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES (non révisés depuis 2022)					
Quotient familial	Prestation	Tarif 2024/2025	Tarif proposé 2025/2026 sorties non incluses		
Inférieur ou égal à 510	Journée entière avec repas	4.00 €	4.00 €	} Tarifs fixés par convention avec la CAF	
	Demi journée avec repas	3.50 €	3.50 €		
	Demi journée sans repas	1.80 €	1.80 €		
511 à 620	Journée entière avec repas	5.50 €	5.50 €		
	Demi journée avec repas	4.30 €	4.30 €		
	Demi journée sans repas	2.50 €	2.50 €		
621 à 1499	Journée entière avec repas	8.50 €	10.00 €		
	Demi journée avec repas	6.00 €	7.00 €		
	Demi journée sans repas	3.20 €	4.00 €		
1500 et supérieur ou sans justificatif	Journée entière avec repas	8.90 €	10.50 €		
	Demi journée avec repas	6.40 €	7.50 €		
	Demi journée sans repas	3.50 €	4.50 €		
	Sortie A - animation 1/2 journée sur place	5.00 €	6.00 €		
	Sortie B - animation 1/2 journée à l'extérieur	8.00 €	9.00 €		
	Sortie C - animation journée entière	12.00 €	13.00 €		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de valider le projet proposé

Observation :

Résultat du vote :

12 Voix pour

01 Voix contre (Jacky MOULIN)

..... Abstentions (.....)

2025.07.58- Tarifs restauration scolaire

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la grille de tarifs suivante pour la restauration scolaire, applicable au 01 septembre 2025 (pour information, les tarifs n'ont pas été réactualisés depuis 2022) :

CANTINE			
Quotient familial	Tarif 2024/2025	Tarif proposé 2025/2026	Pour information, le repas est facturé 3.68 € par Convivio
Inférieur ou égal à 595	1.00 €	1.00 €	
596 à 1499	4.15 €	4.35 €	
Egal ou supérieur à 1500 ou sans justificatif	4.55 €	4.75 €	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de valider le projet proposé

Observation :

Résultat du vote :

12 Voix pour

01 Voix contre (Jacky MOULIN)

..... Abstentions (.....)

2025.07.59 - DEVIS PRESTATIONS SOS EDUC

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de Maxime Carnet pour ses interventions sportives pour nos classes pour les mois de novembre, décembre, Janvier, Février et Mars.

30 € / heure (soit 16 ou 20 heures en fonction de ses formations)

Frais divers (déplacement aller-retour) 0.75 € / km (soit 128 ou 160 km)

Pour rappel : le reste de l'année, nous avons une convention avec la commune de la Haye Pesnel qui fait rembourser par la CLECT

- 1^{er} devis pour 3 heures/16 semaines : 1 536.00 €
- 2^{ème} devis pour 3 heures/20 semaines : 1 920.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer et valider les devis proposés

Observation :

Résultat du vote :

13 Voix pour

..... Voix contre (.....)

..... Abstentions (.....)

QUESTIONS DIVERSES

SDEM : Projet extension éclairage public du lotissement du Jardin de la Prieurée.

Extension d'installation d'éclairages public.

Fourniture et pose de 4 candélabres solaires autonomes :

TOTAL DES TRAVAUX : 17700 € HT

Participation du SDEM : 30 % : 5310 €

Participation de la commune : 70 % : 12290 €

Etant donné qu'elle n'était pas à l'ordre du jour, cette question sera reportée à la prochaine réunion.

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE :

Pour le personnel, nous avons mis à jour les autorisations spéciales d'absence, validées par le CDG en la date du 22 Mai 2025.

La question se pose en cas de mariage dans l'année suivante du PACS : l'agent a-t-il droit à des jours, il y-at-il un délai entre les 2 ?

LE MESNIL DREY :

Horizon Signalisation interviendra le jeudi 10 juillet et vendredi 11 juillet pour la sécurisation du bourg.

L'entreprise TP Hallais également. Les arrêtés de circulation sont demandés

Mur du cimetière :

Des devis ont été demandés à

L'entreprise LEMPEREUR

12676.07 € TTC soit 11523.70 € HT

Arnaud HUET

Etant donné que nous n'avons pas de deuxième devis, une délibération sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Presbytère :

Les travaux de terrassement sont terminés, la pelouse a été refaite lundi.

Serge Cosse va intervenir sur les joints des fenêtres à la demande des locataires.

Subventions :

Pour information, nous avons touché les subventions pour la cellule commerciale, du département (120000 €), de GTM (15000 €) le mois dernier.

Nous allons recevoir ce mois-ci la DSIL (220000 €) et le conseil régional (289000 €), ainsi que la régularisation de la TVA (160000 €) suite aux mauvaises imputations comptables.

Soit 804 000 € + chèque EDF 41 000 € (encaissé au mois de Mai).

Le détail des opérations sera publié dans la prochain journal.

Une réunion du conseil municipal sera prévue au mois de Septembre avec le Trésor Public afin d'informer tous les membres du conseil sur le budget communal, après encaissement des subventions et autres.

Projet Boulangerie :

Nous avons une réunion le mercredi 23 juillet 2025, avec l'EPFN, la foncière de Normandie, GTM, réunion où nous avons invité les bailleurs sociaux (Manche Habitat, la Rance, HLM Coutances-Granville...) pour leur proposer notre projet de commerce et logements.

Projet Ecole :

Nous avons rencontré la Banque des territoires, qui nous a présenté leur programme EDURENOV.

La commune est inscrite au programme **sans aucun coût** pour la commune.

Ce programme a été mis en place pour la rénovation des écoles (et non la construction).

L'offre du programme EduRénov met à disposition des porteurs de projet de rénovation énergétique ressources, conseils et retours d'expérience.

Accessible via le marché à bons de commande de la Banque des Territoires, cette offre d'ingénierie en propre permet aux collectivités du programme EduRénov le financement d'études préliminaires au lancement des travaux de rénovation. (**prise en charge des études à 100 %**)

Cette offre se décline en 3 missions clés, assurées par les prestataires du programme EduRénov :

- fournir un appui technique aux collectivités (audits énergétiques, audits fonctionnels, rédaction d'un programme technique détaillé, appui à la sélection de la maîtrise d'œuvre...) ;
 - assister les porteurs de projets dans le montage financier de leur projet de rénovation (Audit flash de la situation financière de la collectivité et proposition de scénarios de financement, cartographie des financements mobilisables, appui au montage de dossiers de demande de financement, appui au montage financiers et juridiques complexes...) ;
- financer des études d'Assistance à Maîtrise d'Usages (AMU).

Randonnée du Jeudi 31 Juillet.

Organisation : Franck Anelli nous aidera pour préparer le parcours.

Nous avons besoin de bénévoles (7 au minimum) pour encadrer durant le parcours et pour la collation ensuite.

Repas des aînés :

Dimanche 05 octobre

Musique Christian et Geneviève Basset

Restaurateur : Benoit Bonjour

Brochette de rouget et timbale de ratatouille

Paleron carotte Vichy, polenta champignons

Poire pochée sur sa brioche perdue et son coulis caramel

1 vin rouge pour 4, 1 vin blanc pour 4

Prix du repas : 30.50 € TTC pain compris

Cuisinier : 200 €

Secrétariat :

Philippe Gourbin a demandé une disponibilité pour raison personnelle, pour deux ans, à partir du 31 Août 2025.

La Beslière :

Un spectacle des Sorties de Bains a eu lieu à la Beslière : 200 personnes.

Pour rappel : Pain bénit : dimanche à 11h00 suivi du verre de l'amitié.

FOLLIGNY

Entretien des haies et des trottoirs

Un courrier va être adressé aux propriétaires des haies non entretenues et qui gênent la circulation des trottoirs avec un rappel sur l'entretien de ces derniers.

Fin de séance

LISTE DES DELIBERATIONS
Conseil municipal de Folligny
Mercredi 02 juillet 2025 à 20h30

N°	Objet	Décision
2025.07.55	Approbation du compte rendu de la réunion du 04 juin 2025	Favorable
2025.07.56	Autorisation de signature d'adhésion au SMAAG	Favorable
2025.07.57	Tarifs ALSH	Favorable
2025.07.58	Tarifs restauration scolaire	Favorable
2025.07.59	Devis prestations SOS EDUC	Favorable

Le secrétaire de séance	Le maire Florence GOUJAT